



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

**ARRÊTÉ**

Portant réglementation temporaire de la circulation

RD 537

Commune de Saint-Martin-Valmeroux

**Objet :** travaux de réfection de chaussée

Le Président du Conseil départemental du Cantal.

- Vu le Code de la route.
- Vu le Code de la voirie Routière,
- Vu le Règlement de la Voirie Départementale du 18 septembre 2015.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié.
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière 8 ème partie - Signalisation temporaire, modifié.
- Vu l'arrêté n° 25-3545 du 26 novembre 2025 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cantal aux Directeurs et Chefs de Services départementaux
- Vu l'avis favorable des services des transports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
- Vu la consultation pour avis des communes de Saint-Martin-Vlameroux
- Vu l'avis favorable de la commune de Saint-Chamant
- Vu la demande de l'entreprise Bergheaud

Considérant que pour effectuer les travaux en objet, pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de chantier, il est nécessaire d'interdire la circulation sur la RD 537

Sur proposition du coordonnateur territorial de MAURIAC.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le 17 décembre 2025, la circulation sur la RD 537 sera interdite entre le PR 1+095 et le PR 1+192 .

L'ensemble du trafic sera dévié dans les deux sens de circulation par les RD 135, et 922 via St-Chamant et St-Martin-Valmeroux.

### Article 2 : Signalisation de chantier

La signalisation réglementaire conforme aux schémas extraits du manuel de chef de chantier en vigueur (manuel élaboré par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes) sera mise en place et entretenue par l'entreprise bergheaud.

Elle comprend :

- 1 les dispositifs physiques de fermeture des routes
- 2 la signalisation de position et de pré signalisation de la fermeture des routes
- 3 l'information individuelle de chacun des riverains de la section de route fermée à la circulation
- 4 le retrait de la signalisation en fin de chantier

Article 3 : Les véhicules de transport scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

### Article 4 : Signalisation de déviation

La signalisation et le jalonnement de l'itinéraire de déviation seront mis en place par le CRD de Salers.

Article 5 : Les véhicules de transport scolaire seront autorisés à passer sur le chantier à leurs heures de passage habituelles sous l'autorité du chef de chantier.

### Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

### Article 7 : ampliation.

Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet du Département du Cantal.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Bergheaud
- M. le Directeur des Mobilités
- Le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal
- l'antenne de Mauriac
- le crd de Salers

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Un exemplaire sera adressé pour information à :

- La mairie de Saint-Martin-Valmeroux
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et Secours du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports routiers du Cantal.
- M. le Président de la Fédération des transports de voyageurs du Cantal.

Aurillac le : 12 DEC. 2025

Pour le Président du Conseil Départemental du Cantal  
Le Directeur des Mobilités



Philippe FABREGUE

itinéraire de publ

## Route fermé

D'AUVREGNÉ

## Isabelle Brasquies-Pautaire

---

**De:** Mairie SAINT CHAMANT <mairie.saintchamant@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mardi 9 décembre 2025 08:25  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Objet:** RE : déviation travaux enrobé RD537

Bonjour,

### AVIS favorable de M FABRE Jean-Marie , Maire de St CHAMANT

Cordialement.

Estelle Ribes Molherat,  
Secrétaire de Mairie

**Mairie de St Chamant**  
3 Place Roger Rigaudière  
15140 Saint-Chamant

Tel : 04.71.69.22.20  
*Secrétariat ouvert mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12 h*

<http://saint-chamant-cantal.fr/>

<https://www.facebook.com/commune.saintchamant.7>



Le : 05 décembre 2025 à 17:32 (GMT +01:00)

De : "Fabrice Bouscatier" <FBouscatier@cantal.fr>

À : "transports15@auvergnerhonealpes.fr" <transports15@auvergnerhonealpes.fr>, "francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr" <francois.delcausse@auvergnerhonealpes.fr>, "Mairie SAINT CHAMANT" <mairie.saintchamant@wanadoo.fr>, "Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX" <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>

Objet : déviation travaux enrobé RD537

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement la route départementale n°537 sur la commune de St-Martin-Valmeroux (secteur de St-Rémy-de-Salers) sera fermée à la circulation le jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD 537, 135, 42 et 922 comme indiqué sur le plan joint.

**Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.**

Cordialement,

*Fabrice BOUSCATIER*  
Coordinateur Territorial Mauriac

Service Qualité Pilotage et Territoire  
Direction des Mobilités  
Pôle Appui Territorial  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
fbouscatier@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

Parce que l'engagement, c'est aussi ce qu'il y a de plus naturel.

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

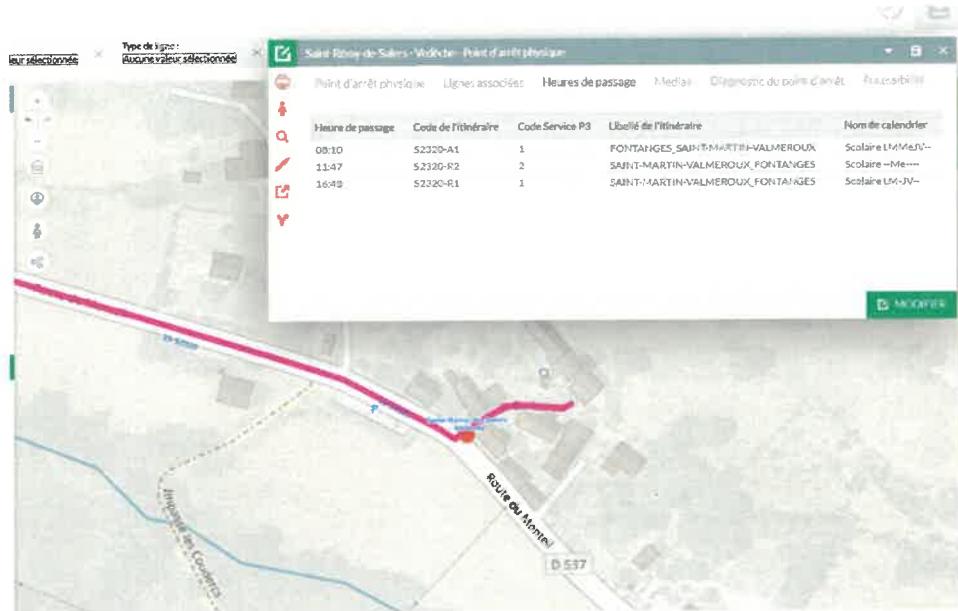
Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.

## Isabelle Brasquies-Pautaire

**De:** DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>  
**Envoyé:** mardi 9 décembre 2025 16:29  
**À:** Fabrice Bouscatier  
**Cc:** RICHARD Jean-Marie  
**Objet:** RE: déviation travaux enrobé RD537

Bonjour,

Serait-il possible de laisser passer le car S2320 à 8h10 le matin et 16h48 le soir ?



Par avance merci.

Cordialement,

### François Delcausse

Assistant technique  
Service antenne du Cantal  
Direction adjointe territoire Auvergne  
Direction des mobilités territoriales interurbaines et scolaires  
Tél. : 04 73 31 85 02 - Mobile : 06 17 26 85 31



Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
Antenne des transports du Cantal

28 avenue Gambetta  
15015 AURILLAC CEDEX

Accueil physique  
12 rue Marie-Maurel  
15000 AURILLAC

Ouverture au public le mercredi de 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 13 h 30 à 15 h 30.

 auvergnerhonealpes.fr

**De :** Fabrice Bouscatier <FBouscatier@cantal.fr>

**Envoyé :** vendredi 5 décembre 2025 17:33

**À :** transports15 <transports15@auvergnerhonealpes.fr>; DELCAUSSE François <Francois.DELCAUSSE@auvergnerhonealpes.fr>; Mairie SAINT CHAMANT <mairie.saintchamant@wanadoo.fr>; Mairie SAINT MARTIN VALMEROUX <mairie.saint-martin-valmeroux@wanadoo.fr>

**Objet :** déviation travaux enrobé RD537

Bonjour,

Dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement la route départementale n°537 sur la commune de St-Martin-Valmeroux (secteur de St-Rémy-de-Salers) sera fermée à la circulation le jeudi 11 et vendredi 12 décembre 2025.

Une déviation sera mise en place par la RD 537, 135, 42 et 922 comme indiqué sur le plan joint.

**Merci aux maires et services consultés de nous retourner leur avis par retour de mail.**

Cordialement,

Fabrice BOUSCATIER  
Coordinateur Territorial Mauriac

Service Qualité Pilotage et Territoire  
Direction des Mobilités  
Pôle Appui Territorial  
tél. : 04 71 68 38 50 / 06 78 04 70 08  
fbouscatier@cantal.fr



Chaque jour à vos côtés

 Pensez à l'environnement : n'imprimez ce mail que si nécessaire

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive des destinataires. Les informations et données à caractère personnel qui y figurent sont strictement confidentielles et relèvent du secret professionnel et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés ».

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message ou si vous êtes un tiers non concerné par le dossier cité dans le présent mail, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie.

Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour et de le supprimer de votre système.